



CTM

finances  
**Solidaires**

## Grosse Colère à Bercy ...

Lors du Comité Technique Ministériel qui s'est tenu ce matin (16/11) à Bercy. Olivier DUSSOPT, Ministre délégué aux Comptes Publics, a prononcé quelques phrases tonitruantes avant de " filer " au Sénat pour les travaux budgétaires actuellement en cours.

En réponse aux différentes déclarations des fédérations O. Dussopt plutôt que de répondre sur le fond s'est épanché sur la rhétorique des organisations syndicales. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y est pas allé avec le dos de la cuillère ... Si nous allons au bout de la logique, le message, tel qu'on l'a perçu, fut « fermez vos g... » (sur une partie des sujets) et « surveillez les qualificatifs que vous employez ».

Excessif ? Et bien, non, pas vraiment ... Pour O. Dussopt, le Comité Technique Ministériel n'a pas à évoquer la politique gouvernementale et ministérielle. Car cette dernière possède la légitimité des urnes (...). Fermez le ban !

A son sens, cette instance, qui est pourtant un cénacle de haut vol (en principe ...) devrait se cantonner à la question des conditions de travail des agent.e.s. Que voilà une haute vision du dialogue social ...!

Par ailleurs, toujours selon le ministre, nous (les syndicats) employons des termes « caricaturaux » (sic). Il cite, à titre d'exemple, « funeste », « destruction » et « préjudice subi ».

Libre à lui, bien sûr (nous sommes en République et en Démocratie jusqu'à nouvel ordre), d'avoir un regard sur les expressions syndicales et même de l'exprimer, même si cela ne fait pas forcément partie de la tradition et des us administratifs.

Si nous reprenons les griefs évoqués, le débat est ouvert :

- « Funeste » : faut-il remplacer par « embêtant », « contrariant » ou peut être « légèrement gênant » ?
- « Destruction » : si, par exemple, on évoque les 30 000 emplois supprimés à la DGFIP (dont pas loin de 10 000 sous ce quinquennat), serait-il plus poli de parler de « légère tendance baissière des effectifs » ?
- et le plus choquant : « préjudice subi », qui serait une outrance. Tiens donc ! Il faudrait expliquer à un.e agent.e dont le poste est supprimé, parfois après des années de bons et loyaux services, et contraint.e à une mobilité fonctionnelle et/ou géographique forcée, qu'en fait, contrairement à ce qu'il/elle croit ressentir, il/elle ne « subit pas de préjudice » ... (bon courage !).

Celle-là, elle ne nous avait jamais été faite ! Prochaine étape ? : La création d' un Service Ministériel de la Juste Mesure de la Parole Syndicale ?

Ou alors, les organisations syndicales envoient leurs expressions préalablement au Ministère pour être sûr de ne pas commettre de fautes de goût, susceptibles de déclencher l'ire de ce lointain Olympe ?

Face au pouvoir, nous, les corps dits intermédiaires, n'avons, parfois, que la force du verbe. Sans vouloir jouer au sociologue du dimanche, à aller dans une telle voie, il ne faut pas s'étonner du fait que la tension générale s'accroît de plus en plus. Il y a là tout le contraire du pari d'un débat serein, contradictoire et constructif, le choix de la parole unilatérale et imposée d'en haut, pas de quoi répondre aux inquiétudes sociales qui s'expriment dans le pays et chez les agent.e.s des administrations qui font Bercy.

Bien évidemment, ce n'est certes pas une réunion dans l'enceinte de à Bercy qui va électriser les foules. Mais tout de même, cette absence d'écoute qui ne vaut pas qu'à Bercy fait mal au lien social et ne fait pas société. Le taire ne serait pas servir l'intérêt général, le dire doit éviter le pire. A Solidaires Finances, progrès social se conjugue avec démocratie.

### Fatigue ? Maladresse ?

A tout le moins, nous pouvons voir ici une forme de manifestation de cette verticalité du pouvoir, que beaucoup jugent de plus en plus insupportable.

La démocratie sociale et le dialogue du même nom sont largement battus en brèche par de tels propos, qui semblent avoir surpris tout le monde.

Nous allons utiliser un mot fort, mais soigneusement pesé, nous pouvons vous l'assurer : ces assertions constituent pour nous un dérapage caractérisé.

De tels propos ne sont pas admissibles. Ils sont à la fois inutiles et déplacés. Dans les services, des agent.e.s pourront même les trouver insultants, par rapport à la réalité de ce qu'ils/elles vivent au quotidien.

Nous espérons sincèrement – et solennellement – que ces quelques phrases forment un instant d'égarement (terme choisi ...) et ne constitue pas un marquage. A défaut, de notre côté, nous serons obligés d'adapter le ton en conséquence.